



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET

L'école ITP propose des stages de *vie dans la nature et de chamanisme*, dont les différentes formules sont présentées sur son site internet. Le contenu des stages, son lieu, ses dates et horaires ainsi que son prix sont présentés sur son site internet. L'achat d'un stage implique de la part du client l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. **Pour participer aux stages, il est impératif d'être majeur.**

Le concept de l'école ITP n'est pas de faire de l'itinérance (randonnée, expédition, trekking, etc.), mais de proposer divers modules d'apprentissage de techniques de vie dans la nature et de chamanisme sous forme de classes ou ateliers sécuritaires sur site. Aucune aptitude physique particulière n'est requise pour participer aux stages proposés par l'école ITP.

DEFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales de Vente, l'expression : *école ITP* désigne l'entreprise et le ou les formateur(s) responsable(s) des stagiaires durant le stage. *Stagiaire* désigne le client ayant confirmé et payé son inscription soit pour lui-même, soit pour un tiers. *Stage* désigne les activités proposées par l'école ITP et telles que décrites sur son site internet. *Site internet* désigne le site internet de l'école ITP : <https://www.itprimitive.com>

Inscription

L'inscription est volontairement **simple et fluide**, quel que soit le stage choisi. Voici comment procéder :

1. Vous m'adressez une demande à itprimitive@gmail.com ou via le [formulaire de contact du site](#).
2. En retour, je vous envoie un e-mail contenant :
 - Une **fiche d'informations pratiques** (lieu, horaires, matériel, modalités de paiement, etc.).
3. **Aucun dossier n'est à renvoyer.** Votre inscription est validée dès **votre retour par e-mail**, en me **confirmant votre participation et le mode de paiement choisi** parmi ceux proposés ci-dessous.
4. Le paiement se fait :
 - par **virement** (avant le stage),
 - ou en **espèces le jour même**.

En validant votre participation, vous reconnaissez avoir pris connaissance des [Conditions Générales de Vente \(CGV\)](#).

Merci de prévenir en cas d'empêchement **au moins 48 heures à l'avance**.

Paiement

Deux modalités de paiement sont proposées :

1. **Par virement bancaire, au plus tard 3 jours avant le stage.**

Important : Le participant est invité à **mentionner son nom et la date du stage** dans l'objet du virement pour faciliter le suivi. **Les chèques ne sont pas acceptés.**

Merci de vous munir de la preuve de votre paiement, à montrer lors de votre arrivée sur place.

2. **En espèces**, directement **le jour du stage** (merci de le préciser dans le mail de confirmation et de préparer l'appoint).

Aucun acompte n'est demandé. Toutefois, merci de respecter votre engagement une fois la confirmation reçue, car les places sont limitées.

Conformément à la réglementation, toute facture est émise sur simple demande du participant dans les 30 jours suivant le stage.

- TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

L'école ITP se réserve le droit de modifier le prix des prestations à tout moment. Les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur et affichées sur le site internet.

Le prix comprend : l'encadrement, les frais d'organisation et de logistique, l'assurance en RC pro, les matériels spécifiques éventuels en dehors de la liste de matériel à apporter selon la formation.

Le prix ne comprend pas : votre matériel personnel, les repas, vos déplacements pour venir sur le lieu du stage et en repartir (billet d'avion, train, trajet voiture, etc.), vos frais d'hébergement (hôtels, campings, etc.), votre assurance individuelle en responsabilité civile.

Repas : sauf mention explicite, **les repas ne sont pas fournis** afin de respecter les restrictions alimentaires, allergies ou régimes spécifiques. Le repas du soir peut être partagé de façon informelle selon les stages.

Le matériel qui vous est fourni pendant la durée du stage est sous votre responsabilité. En cas de dommage avéré, l'école ITP se réserve le droit de facturer au stagiaire sa valeur de remplacement.

ANNULATION

Annulation par le stagiaire :

En cas d'empêchement, il est demandé de prévenir l'organisateur **au moins 48 heures à l'avance**. Plusieurs options peuvent alors être proposées :

1. Le remboursement intégral.
2. La possibilité de reporter l'inscription à une date ultérieure, sous réserve de disponibilité.
3. Autoriser le stagiaire à céder sa place à une autre personne, sous réserve de l'accord de l'organisateur et du respect des conditions d'inscription.

Attention : Il ne sera dû aucun remboursement si le stagiaire interrompt le stage ou s'il est absent le jour du stage sans avoir prévenu au préalable selon les conditions citées ci-dessus.

Des inscriptions de dernière minute peuvent être acceptées sous réserve de places.

Annulation de l'école ITP :

L'école ITP pourrait être amenée à annuler le stage si :

- le nombre minimum de 2 participants n'est pas atteint ;
- les conditions de sécurité l'exigent ;
- en cas d'événements imprévisibles, d'ordres météorologiques, sanitaires, familiaux, etc.

Dans ces hypothèses, l'école ITP vous informera dans les meilleurs délais et vous proposera, dans la mesure du possible, une nouvelle date de stage que vous serez libre d'accepter ou pas. En cas de refus, les sommes versées vous seront **intégralement remboursées** dans un délai maximum de 10 jours calendaires. **En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune autre indemnisation à quelque titre que ce soit (frais de transport, d'hébergement, etc.).**

DEROULEMENT DU STAGE

L'école ITP mettra tout en œuvre pour respecter le contenu du stage, néanmoins, suivant les conditions météorologiques, la capacité d'apprentissage du groupe, certaines parties du contenu pourront être raccourcies ou annulées, sans indemnisation possible. L'école ITP pourra à tout moment interrompre le stage pour des raisons de sécurité, dans ce cas, d'autres dates de stages vous seront alors proposées, mais **exclue toutes autres indemnisations (frais de transport, d'hébergement, etc.).**

RESPONSABILITES

Responsabilité du stagiaire :

En validant son paiement, le stagiaire reconnaît n'être atteint d'aucune maladie, infirmité, allergie, rendant incompatible le bon déroulement du stage du fait de son état de santé. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité, ainsi que les conseils d'utilisation des produits ou des outils qui lui seront prêtés par l'école ITP.

En participant à une formation organisée par l'école ITP, vous vous engagez à votre propre nom et acceptez les risques inhérents à toute activité en milieu naturel.

Vous reconnaissez que l'école ITP ne peut être tenue responsable en cas de :

- blessure, dommage corporel ou matériel,
- vol, perte ou détérioration de vos effets personnels,
- toute autre dégradation ne relevant pas d'une négligence directe de l'organisateur.

Vous déclarez également être couvert(e) par une **assurance responsabilité civile personnelle**, adaptée à la nature du stage suivi.

Vous devez vous munir des équipements exigés par l'école ITP, dont vous déclarez avoir eu expressément connaissance.

L'école ITP se réserve le droit d'exclure à tout moment toute personne dont le comportement :

- constituerait un acte d'incivilité,
- mettrait en danger sa propre sécurité, celle des autres participants, des membres de l'organisation, ou l'intégrité de tout bien, lieu ou environnement utilisé.

Dans une telle situation, **aucun remboursement ni dédommagement** ne pourra être exigé.

De même, **en cas de départ volontaire d'un participant en cours de stage**, tous les frais associés à ce départ (retour, transport, hébergement, etc.) **restent entièrement à la charge du participant**.

Responsabilité de l'école ITP : **L'école ITP est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle**, qui prend en charge les dommages corporels ou matériels subis par les stagiaires, **lorsqu'ils résultent directement d'une faute imputable à l'organisateur**.

Cette garantie **ne s'applique pas** en cas de comportement à risque lié à la **consommation d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments non prescrits médicalement**.

DROIT A L'IMAGE

Des photos ou vidéos peuvent être prises durant les stages à des fins pédagogiques ou de communication (site, réseaux sociaux).

Si vous **ne souhaitez pas apparaître**, il vous suffit de me le signaler avant ou au début du stage.

Pour des raisons de protection du contenu de la formation, les prises de vues et les photographies sont strictement soumises à autorisation du formateur.

DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV relèvent du droit français. Tout litige relèvera en priorité d'une résolution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui du siège de l'école ITP.